

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF163

présenté par
M. Fabrice Brun et M. Descoeur

AVANT L'ARTICLE 7

Compléter l'intitulé du titre I^{er} de la deuxième partie par les mots :

« et de la pénibilité des métiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à graver dans les objectifs de cette réforme des retraites l'ambition de reconnaître les métiers pénibles.